PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

21/06/2024 à 19H00 à ELANCOURT

Présents : Pierre Aguillon (La Cithem), Alain Baget (Théâtre du Village), Françoise Caudal (Clin d'œil), Sylvie Cens (Lezardizenscene), Marie-Claude Deblaere (Le Grenier de la Rémarde), Elizabeth de Dumast (Les Arches), François Jollivet (Les Baladins de Marly), Lydie Vertuel (Les Elles et les Ils)

Ordre du jour : Vote des nouveaux statuts du Comité Yvelines FNCTA.

A la faveur d'un message électronique, les 48 compagnies adhérentes ont été destinataires, dans les délais règlementaires, de la convocation à cette AGE à laquelle étaient joints les anciens statuts en vigueur et ceux proposés. L'article 15 des statuts actuels précise que les votes directs et par correspondance sont seuls admis. Par contre la remise des pouvoirs n'est pas autorisée. Ainsi les compagnies suivantes ont voté par correspondance :

1. Les Corps et les Planches (Versailles)
2. La Divine Comédie (Saint Cyr l'Ecole)
3. Les Cœurs Volants (Louveciennes)
4. Les Arches (Louveciennes)
5. La Comedia Del Ablys (Ablis)
6. Les Mordus (Beynes)
7. Les Elles et les Ils (Villepreux)
8. Scène d'Envies (Jouars-Pontchartrain)
9. Points de Suspension (Saint Germain en Laye-Fourqueux)
10. Le Rideau Rouge (Noisy le Roi)
11. Les Jeux dits de la Bruyère (Poissy)
12. Arts Pluriels (Marly le roi)
13. Jean Louis Vidal (Poissy)
14. A Tour de Rôle (Marly le roi)
15. Le Petit Théâtre (Voisins le Bretonneux)
16. La Troupe des Soleils (Plaisir)
17. No Naime Compagnie (Maisons-Laffitte)
18. Théâtre et Culture à Triel (Triel sur Seine)
19. Le Carillon (Carrières sur Seine)
20. Les Lucioles (Versailles)
21. Les Sassafras (Gazeran)
22. L'Enjoué Compagnie (Maisons-Laffitte)
23. Long'œil (Maisons-Laffitte)

Le nombre de votes reçus par correspondance s'élève donc à 23. Il y aura donc six présents à cette AGE qui pourront participer au vote en sus.

François Jollivet rappelle le contexte amenant à faire évoluer les statuts du Codatyv. La Fédération a changé ses statuts, l'Union Régionale a adapté ses statuts en conséquence et le Comité Yvelines doit également adapter les siens pour être en adéquation. Ils ont été présentés préalablement à cette AGE à la Fédération qui les a validés. De même, notre CA a retenu préalablement le principe de cette modification.

Rappel des modifications essentielles apportées aux statuts :

- Le nom du Codatyv va changer pour devenir FNCTA Comité Yvelines.
- Le périmètre des Unions Régionales est intangible. Par contre dans ce périmètre les Comités n'ont plus la nécessité de s'adosser sur les limites administratives départementales. Il y a aujourd'hui une quarantaine de Comités dont certains pourraient être amenés à fusionner ou modifier leur périmètre dans certaines régions, comme à titre d'exemple dans l'Aube avec une petite partie de la Marne. La fusion des CD savoyards (73 et 74) est aussi à noter.
- Modification du nombre de voix comptant pour la représentativité des compagnies affiliées à la FNCTA : au lieu d'une voix par compagnie jusqu'à aujourd'hui, le nombre de voix augmentera en fonction du nombre d'adhérents sans pouvoir excéder 10 voix. Cela sous-entend qu'il faudra déclarer avec une grande précision le nombre d'adhérents à la Fédération.
- Membres associés : un membre associé devra obligatoirement être affilié (et reconnu) à la Fédération. Ceci exclut pour le Comité la possibilité par exemple d'associer directement un auteur si ce dernier n'est pas adoubé par la FNCTA.

La régularité de l'AGE étant actée, il est procédé au vote des nouveaux statuts :

Après dépouillement des bulletins de vote envoyés, les résultats suivants sont enregistrés :

- **Votes par correspondance** : **22 votes Oui et 1 Abstention**
- Puis **votes des 6 compagnies en séance** (Lezardizenscene, La Cithem, Clin d'œil, les Baladins de Marly, Le Théâtre du Village, Grenier de la Rémarde) : **5 Oui et 1 Non**

Avec 29 votants, les nouveaux statuts sont adoptés à la faveur du résultat final suivant :

Oui : 27 voix

Abstention : 1 voix

Non : 1 voix

FIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE à 19H50

Le Président

François Jollivet

Secrétaire de séance et Administratrice

Lydie Vertuel